

CNDS le point de vue de l'US Ivry

Beaucoup de responsables de sections ont été confrontés dans la dernière période à la réalisation des dossiers de demande de subvention CNDS.

Chacun a pu se rendre compte de la complexité toujours croissante pour la réalisation de ces dossiers, alors que les subventions accordées sont plutôt en baisse. Certaines sections, certes peu nombreuses, considèrent même ne plus pouvoir faire ces demandes. Comment leur donner tort alors que certains responsables de sections du club estiment le temps nécessaire à la réalisation des fiches actions du dossier (avec les fiches bilan 2009) à au moins 10 heures. Et c'est sans compter tout le temps passé au siège du club pour réaliser le projet associatif à joindre à chaque dossier, réaliser tous les documents statistiques annexes demandés, etc ...

Cette année on peut considérer qu'au niveau du siège du club, c'est au moins 80 heures de travail qui ont été nécessaires sur ces dossiers.

Soit un total d'au moins 150 heures de travail si nous cumulons tout. Est-ce bien raisonnable ?

N'est-on pas entré dans une bureaucratie visant à éliminer un maximum de demandes, seules les grosses structures conservant la possibilité de faire des dossiers ?

Certes, l'U.S.Ivry, avec son appareil salarié, est en partie en mesure de consacrer le temps nécessaire à ces dossiers, mais cela se fait forcément au détriment d'autres dimensions. Et dans les sections, cela pose de plus en plus de problèmes.

Faut-il accepter cette bureaucratisation croissante? Comme sur d'autres sujets n'est-il pas temps d'aller plus loin, de se concerter entre clubs, fédérations ... Pour voir comment faire ?

Si rien ne se passe on va à terme vers un CNDS de plus en plus piloté en fonction des souhaits liés à la politique de l'Etat, et non aux besoins des associations sportives. Le meilleur exemple en est l'accompagnement éducatif, qui bloque une part importante des financements CNDS, enveloppe qui n'est que très peu utilisée, car le dispositif de l'accompagnement éducatif ne peut le plus souvent être mis en place. Ce dispositif est mis en place depuis 3 ans, bien sur sans aucune concertation avec le mouvement sportif.

Historiquement le FNDS, puis le CNDS, sont cogérés par l'Etat et le mouvement sportif, représenté par le comité olympique et ses structures déconcentrées.

Aujourd'hui, on voit bien que le mouvement sportif, trop dispersé sans doute, a beaucoup de mal à imposer son point de vue.

Mais aujourd'hui, la situation est inacceptable !

E.Léonard